

## Communiqué de presse

# L'initiative SSR menace l'inclusion

Berne, 19. Janvier 2026 – **Si l'initiative SSR est acceptée, les personnes malvoyantes risquent d'être exclues des programmes de télévision. Le comité fédératif de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa) a donc décidé de recommander le rejet de l'initiative, qui sera soumise au vote le 8 mars.**

Les personnes malvoyantes ont besoin que les émissions soient proposées en format audiodécris afin de pouvoir suivre les programmes de télévision. Conformément à la convention de prestations actuelle, valable jusqu'à fin 2027, la SSR s'engage à diffuser au moins 2000 heures de télévision avec audiodescription, dont au moins 1000 heures en première diffusion. Si l'initiative SSR était acceptée, ces prestations seraient gravement menacées. Pour les personnes malvoyantes, cela signifierait en fait une exclusion des programmes télévisés !

## Il manquera de l'argent pour l'audiodescription

L'initiative vise à réduire de facto de moitié le financement de la SSR et des chaînes régionales. La SSR devrait économiser dans tous les domaines, ce qui entraînerait également des coupes dans les mesures d'inclusion. Or, même l'offre minimale actuelle de programmes télévisés destinés aux personnes en situation de handicap sensoriel ne garantit pas pleinement leurs droits à un accès complet à l'information et à la participation culturelle. Roland Studer, président de la fsa, déclare à ce sujet : « Sans les moyens nécessaires, les personnes malvoyantes sont discriminées dans leur accès aux informations pertinentes. Les efforts d'inclusion réalisés jusqu'à présent subiraient un recul sensible. »

## Violation des droits fondamentaux

La SSR est tenue, en vertu de la loi sur la radio et la télévision et de l'ordonnance sur la radio et la télévision, de desservir l'ensemble de la population avec ses programmes de radio et de télévision. Sur la base des fondements juridiques (LHand, CDPH de l'ONU), les personnes en situation de handicap doivent se voir garantir un accès complet aux offres médiatiques. Sans le développement progressif des prestations destinées aux personnes atteintes d'un handicap sensoriel par le biais de l'audiodescription, du sous-titrage et de la langue des signes, les droits des personnes malvoyantes et malentendantes sont violés.



## Contact

Martin Abele, Porte-parole, 031 390 88 17 | [martin.abele@sbv-fsa.ch](mailto:martin.abele@sbv-fsa.ch)

## **La Fédération suisse des aveugles et malvoyants fsa**

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa) est l'organisation nationale d'entraide consacrée au handicap visuel. Elle épaulé depuis 1911 les personnes aveugles et malvoyantes afin qu'elles puissent mener une vie autonome et épanouissante dans le monde du travail et au sein de la société. Pour y parvenir, la fsa mise sur le conseil, la formation et la promotion des technologies novatrices ainsi que sur l'information et la sensibilisation du public.